

## PASSERELLES D'EXCELLENCE : NOUVELLE VOIE D'ACCÈS AUX ETUDES MEDICALES, ODONTOLOGIQUES, PHARMACEUTIQUES ET MAÏEUTIQUES\*



L'Université de Strasbourg propose, en application de l'article 39 de la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche, une expérimentation pour une admission sans concours **en 2<sup>e</sup> année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou maïeutiques** (sage-femme). Cette expérimentation a débuté au cours de l'année universitaire 2015-2016 pour une admission en 2<sup>e</sup> année à la rentrée 2016-2017. L'expérimentation s'achèvera au terme de l'année universitaire 2021-2022.

\*Arrêté du 20 février 2014 relatif à l'expérimentation de modalités particulières d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques

\*Décret n° 2014-189 du 20 février 2014 tendant à l'expérimentation de modalités particulières d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques

Voir aussi : Arrêté du 30 mai 2018 et Décret n°2018-423 du 30 mai 2018.

### ► OBJECTIF

Intégrer dans les études de santé des étudiants de licence motivés ayant un projet d'études et professionnel réfléchi et un dossier académique de haut niveau.

### ► PUBLIC CONCERNE

Bacheliers 2019 et bacheliers des années antérieures n'ayant pas été inscrits plus d'une année en PACES et qui valideront leur 2<sup>e</sup> année de licence 'sciences de la vie' ou 'chimie /PC' à l'Université de Strasbourg.

*Mesures transitoires : Les étudiants reçus-collés\* en 2014 à l'issue d'une première tentative au concours de PACES, admis en 2<sup>e</sup> année de licence à l'Université de Strasbourg, pourront candidater à une passerelle L3 pour la rentrée 2016.*

N.B. : Reçus-collés : étudiants ayant obtenu une moyenne générale > ou = à 10/20 au concours de PACES mais n'étant pas classés en rang utile pour être admis en 2<sup>e</sup> année d'une filière de santé.

## ► NATURE DES PASSERELLES : EXPERIMENTATION à l'Université de STRASBOURG

Validation de deux années (L2) d'un premier cycle universitaire

- Pour une deuxième année de médecine, odontologie ou maïeutique : étudiants ayant validé une L2 « sciences de la vie » à l'université de Strasbourg
- Pour une deuxième année de pharmacie : étudiants ayant validé une L2 « sciences de la vie » ou une L2 « chimie » ou une L2 « physique-chimie » (PC) à l'université de Strasbourg

**TOUT ETUDIANT BENEFICIE DE 2 CHANCES :**

- **1 PACES + 1 passerelle en L2**
- **2 passerelles (L2 et L3)**
  
- **Nombre de places ouvertes pour la rentrée universitaire 2019-20 (à titre d'information)**
- MEDECINE : 16
- ODONTOLOGIE : 5
- MAÏEUTIQUE : 2
- PHARMACIE : 31

**N.B. : les places pour la rentrée universitaire 2020-2021 ne sont pas connues à ce jour.**

### Modalités pratiques

**N.B. pour les candidatures 2020**

**Maïeutique, Médecine, Odontologie :**

**Tous les documents sont à envoyer par courrier postal** aux facultés ou l'école de sages-femmes (cf adresses ci-dessous) :

**RECEPTION des dossiers** : jusqu'au **30 mars 2020** (cachet de la poste faisant foi)

### Modalités pratiques

**N.B. pour les candidatures 2020**

**Pharmacie :**

**Tous les documents sont à déposer en ligne sur e-candidat : du 02 mars au 30 mars 2020 :**

Pour plus de précisions sur la procédure à suivre : consultez le site de la faculté de pharmacie : [pharmacie.unistra.fr](http://pharmacie.unistra.fr) – (onglet : formation/Passerelle d'excellece/Alter Paces) :

### • JURY d'Admission

Le concours de recrutement se passe en deux phases :

- une première phase de sélection sur dossier (admissibilité)
- une deuxième phase de sélection sur entretien (admission) avec les candidats qui auront été retenus lors de la première phase.

Critères de sélection

- Les critères et les modes de sélection seront identiques pour toutes les filières de santé
- Les étudiants qui souhaitent candidater à plusieurs filières devront remplir un dossier par filière.
- Les critères sont l'excellence académique et la bonne définition du projet d'études et du projet professionnel avec une très forte motivation.

## Contenu du dossier

- CV
- Parcours universitaire depuis le bac
- Relevés de notes des années universitaires (hormis celles du semestre en cours)
- Lettre de motivation avec un nombre de caractères limité (3500 caractères espaces compris)

## Entretien

L'entretien consistera en 5 minutes de présentation par le candidat et 15 minutes d'échanges avec la commission pour évaluer la motivation et le projet (le relevé de note du semestre en cours, de même que les originaux des relevés de notes de l'ensemble des semestres, devront être présentés).



## Calendrier :

- Déclaration de candidature sur e-candidat :

Pharmacie : du 02 mars au 30 mars 2020

- et envoi du dossier 'complet' à la composante par voie postale :

Médecine – Odontologie et sages-femmes-Maïeutique : du 02 mars au 30 mars 2020 (le cachet de la poste faisant foi) (voir adresses en fin de document)

- Jury 1 (admissibilité) : 04 mai 2020
- Entretiens pour pharmacie : semaine du 2 au 8 juin 2020
- Entretiens pour médecine, odontologie, maïeutique : le 26 mai 2020
- Jury 2 (admission) : 10 juin 2020
- Résultats transmis le 10 juin 2020
- Confirmation d'inscription au plus tard le 15 juin 2020

**ATTENTION : Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de cette date du 30 mars 2020 ET aucun dossier incomplet ne sera pris en compte par le jury.**

## Composition du jury

Deux commissions distinctes (groupes d'examineurs – cf. Art 6 du décret 2014-189 du 20 février 2014) seront constituées. Une commission se chargera du recrutement pour pharmacie, l'autre se chargera du recrutement pour les 3 filières, médecine, odontologie et maïeutique.

Les propositions de ces deux commissions seront soumises au jury constitué conformément à l'Art. 6 du décret précité.

Le jury est constitué:

- du groupe d'examineurs pour l'accès en 2<sup>o</sup> année des études de pharmacie qui comprend des représentants des facultés de sciences de la vie (1), chimie (1) et pharmacie (3).
- du groupe d'examineurs pour l'accès en 2<sup>o</sup> année des études de médecine, odontologie et maïeutique qui comprend des représentants des facultés de sciences de la vie (1), de médecine (2), d'odontologie (1), et de l'école de sages-femmes (1).
- auxquels s'ajoutent : 1 représentant d'une association d'usagers du système de santé, 2 personnalités qualifiées extérieures (un médecin et un pharmacien) ainsi qu'1 représentant de la présidence de l'université.

## INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES :

A l'issue de la sélection sur dossier et des auditions, les candidats retenus pourront ensuite réaliser leur inscription administrative en 2<sup>e</sup> année à l'université à partir de **mi-juillet 2019** en suivant la procédure précisée sur le site de la composante.

### Adresses des composantes et de leurs sites internet :

#### MEDECINE

Faculté de médecine

Service de la scolarité - Passerelles  
d'excellence

4, rue Kirschleger

67085 Strasbourg Cedex

<http://medecine.unistra.fr/>

#### MAÏEUTIQUE

Ecole de sages-femmes/ CMCO

19 rue Louis Pasteur

67300 Schiltigheim

<http://www.chru-strasbourg.fr/Vous-etes-etudiant/Nos-formations-au-CHU/Sage-femme-ESF>

#### Courriels :

[med-passerelle-sante-excellence@unistra.fr](mailto:med-passerelle-sante-excellence@unistra.fr)

#### ODONTOLOGIE

Faculté de Chirurgie Dentaire

Service de Scolarité - M. Olivier SIMON Service de la scolarité

8 rue Sainte Elisabeth

67000 STRASBOURG

<http://chirurgie-dentaire.unistra.fr/>

#### PHARMACIE

Faculté de pharmacie

74 route du Rhin - CS 60024

67401 Illkirch CEDEX

<http://pharmacie.unistra.fr/>

